

## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES



**UGECAM Aquitaine**  
100 RUE DE LA TOUR DE GASSIES  
CS 10003  
33523 BRUGES CEDEX

### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

**Prestation de transports des usagers de l'établissement  
médico-social d'Héauritz (64)**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Mardi 8 septembre 2026 à 14:00**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Prestation de transports des usagers de l'établissement médico-social d'Héauritz (64) |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Appel d'offres ouvert                                                                 |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Accord-cadre                                                                          |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 4 mois                                                                                |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                   |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                                  |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                                  |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                                  |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                                                  |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | 1 an                                                                                  |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                                                  |

## SOMMAIRE

|       |                                                                    |    |
|-------|--------------------------------------------------------------------|----|
| 1     | Objet et étendue de la consultation .....                          | 4  |
| 1.1   | Objet.....                                                         | 4  |
| 1.2   | Mode de passation.....                                             | 4  |
| 1.3   | Type et forme de contrat .....                                     | 4  |
| 1.4   | Décomposition de la consultation .....                             | 4  |
| 1.5   | Nomenclature .....                                                 | 4  |
| 1.6   | Réalisation de prestations similaires .....                        | 5  |
| 1.7   | Renouvellement .....                                               | 5  |
| 2     | Conditions de la consultation.....                                 | 5  |
| 2.1   | Délai de validité des offres .....                                 | 5  |
| 2.2   | Forme juridique du groupement.....                                 | 5  |
| 2.3   | Variantes .....                                                    | 5  |
| 2.4   | Développement durable .....                                        | 5  |
| 3     | Conditions relatives au contrat.....                               | 5  |
| 3.1   | Durée du contrat ou délai d'exécution.....                         | 5  |
| 3.2   | Modalités essentielles de financement et de paiement .....         | 5  |
| 3.3   | Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité ..... | 5  |
| 3.4   | Confidentialité et mesures de sécurité .....                       | 6  |
| 4     | Contenu du dossier de consultation .....                           | 6  |
| 5     | Présentation des candidatures et des offres.....                   | 6  |
| 5.1   | Documents à produire .....                                         | 7  |
| 5.1.1 | Pièces de la candidature .....                                     | 7  |
| 5.2   | Pièces de l'offre : .....                                          | 8  |
| 6     | Conditions d'envoi ou de remise des plis.....                      | 8  |
| 6.1   | Transmission électronique .....                                    | 8  |
| 6.2   | Transmission sous support papier .....                             | 10 |
| 7     | Examen des candidatures et des offres .....                        | 10 |
| 7.1   | Sélection des candidatures .....                                   | 10 |
| 7.2   | Attribution des accords-cadres.....                                | 10 |
| 7.3   | Suite à donner à la consultation .....                             | 11 |
| 8     | Renseignements complémentaires .....                               | 11 |
| 8.1   | Adresses supplémentaires et points de contact .....                | 11 |
| 8.2   | Procédures de recours .....                                        | 11 |
| 9     | Clauses complémentaires.....                                       | 12 |

## Préambule

- Acheteur: L'acheteur désigné dans le contrat agit en tant que pouvoir adjudicateur. Il est le donneur d'ordre du contrat pour le compte duquel le contrat est exécuté
- Titulaire: Le titulaire désigné dans le contrat est l'opérateur économique qui conclut le contrat avec l'acheteur. En cas d'attribution à un groupement d'opérateurs économiques, le titulaire désigne le groupement représenté par son mandataire.
- Prestation: La prestation est l'ensemble des tâches prévues au contrat qui incombent au titulaire et rémunérées par l'acheteur. Le terme prestation vise également une partie du contrat soumise à des règles spécifiques.
- Délais: Les délais exprimés en jours désignent des jours calendaires, sauf précision contraire

# 1 Objet et étendue de la consultation

## 1.1 Objet

La présente consultation concerne :

Prestation de transports des usagers de l'établissement médico-social du Centre Hérauritz (64)

Le présent marché a pour objet le transport des usagers du CMS Hérauritz entre leur domicile ou lieu de vie et l'établissement, ou toute autre activité ordonnée par l'établissement.

A ce titre, les principales missions et obligations du prestataire sont:

- la mise à disposition de véhicules adaptés PMR avec chauffeur pour la réalisation du transport des usagers sur les différents circuits.
- le respect des circuits et horaires de passage;
- un rôle de conseil dans l'organisation et l'optimisation des circuits et horaires de passage;
- sur demande de l'établissement, la réalisation de transport hors circuit habituel ou de mise à disposition de véhicule. Sur ces prestations le titulaire ne bénéficiera pas d'un droit d'exclusivité.

Lieu(x) d'exécution :

- Centre d'Herauritz : 71 route Inthatarteak - 64480 USTARITZ

## 1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

## 1.4 Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

## 1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                            |
|----------------|--------------------------------------------------------|
| 60130000-8     | Services spécialisés de transport routier de passagers |

### **1.6 Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

### **1.7 Renouvellement**

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. La date prévisionnelle de remise en concurrence est 01/07/2028.

## **2 Conditions de la consultation**

### **2.1 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### **2.3 Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **2.4 Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## **3 Conditions relatives au contrat**

### **3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### **3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **3.3 Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité**

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

### **3.4 Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **4 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
  - o annexe 1 : Clause de confidentialité ;
  - o annexe 2 : Clause RGPD ;
  - o annexe 3 : Livret de sécurité du prestataire
  - o annexe 4 : Le bordereau des prix unitaires (BPU), incluant le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe « Circuits Hérauritz au 06/07/2026 »
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Le formulaire DC1 Lettre de candidature
- Le formulaire DC2 Déclaration du candidat

Il est remis gratuitement à chaque candidat par téléchargement sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

## **5 Présentation des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

De même, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Attention, cette faculté ne peut concerner que des documents génériques, et en aucune façon des documents qui ne peuvent, de par leur nature même, qu'être spécifiques à la consultation en cours.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### 5.1.1 Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |
| Pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager l'opérateur économique                               | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                                                                | Non       |
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi           | Non       |
| Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet;                                                                                    | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                          | Non       |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                           | Non       |
| Les certificats détaillés d'homologation de chacun des véhicules qui sera utilisé pour exécuter la prestation                                                                                                                              | Non       |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés                                                                                            | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Licence pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui                     | Non       |
| Toute certification et/ou qualification professionnelle portant sur les prestations objet du marché | Non       |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## 5.2 Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                    | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles                         | Oui       |
| Le bordereau des prix (BPU)                                                 | Non       |
| Le mémoire méthodologique établi conformément au cadre de réponse technique | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Les soumissionnaires doivent transmettre leurs offres en une seule fois : si un même soumissionnaire transmet successivement plusieurs offres, les acheteurs ne doivent ouvrir que la dernière offre transmise dans les délais (CCP, art. R. 2151-6). Chaque pli électronique transmis par le candidat via le profil d'acheteur en réponse à la consultation est considéré comme une offre. A ce titre, il doit comprendre l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de candidature. Si une nouvelle offre est déposée sur le profil acheteur par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédent.

**L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant.**

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

Notamment, afin d'éviter tout blocage lors du téléchargement des fichiers sur le profil d'acheteur, les caractères avec accent et les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) : °, / , ...\* sont fortement déconseillés, dans la dénomination du fichier. Il est recommandé de privilégier les caractères alphanumériques.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : - Traitement de texte- et tableurs : XLS, XLSX, DOC, DOCX, RTF, ODT, ODS, ODP (MS Office version 2007 ou plus récente),

- Format Acrobat PDF, Diaporama (.ppt),
- Images JPG, GIFF, PNG.
- Traitement de texte- et tableurs : XLS, XLSX, DOC, DOCX, RTF, ODT, ODS, ODP (MS Office version 2007 ou plus récente),

si besoin compressés en format ZIP. Dans ce cas, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement. Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse

Par mesure de précaution, afin de parer une éventuelle difficulté technique au moment du dépôt, il est préconisé aux candidats de déposer leur offre 24h à l'avance.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique. Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques. Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse, ou s'il n'a pas souhaité s'identifier.

### **Copie de sauvegarde**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

UGEAM Aquitaine Pôle achats marchés  
100 rue de La Tour de Gassies  
CS 10003  
33520 BRUGES

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : [marches.ug-aquitaine@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:marches.ug-aquitaine@ugecam.assurance-maladie.fr)

### **Signature électronique**

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Cependant, le seul dépôt de l'offre finale, même non signée, vaut engagement de la part du soumissionnaire à signer ultérieurement du marché qui lui sera attribué. La signature, qu'elle soit manuscrite ou électronique, est obligatoire uniquement pour formaliser l'accord du marché public/de l'accord-cadre avec l'attributaire du marché.

La signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le soumissionnaire. Cette personne est :

- Soit le représentant légal du soumissionnaire,
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du soumissionnaire (les soumissionnaires doivent joindre la délégation correspondante).

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 Attribution des accords-cadres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|----------|-------------|
|----------|-------------|

|                                                            |      |
|------------------------------------------------------------|------|
| 1-Prix des prestations                                     | 50.0 |
| 2-Valeur technique                                         | 45.0 |
| 2.1-Moyens matériels                                       | 10.0 |
| 2.2-Moyens humains                                         | 10.0 |
| 2.3-Exploitation, gestion des incidents                    | 25.0 |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement | 5.0  |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans l'hypothèse où le candidat propose un prix à zéro pour l'un des articles, le candidat doit le préciser explicitement.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

## **8 Renseignements complémentaires**

### **8.1 Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal de Grande Instance de Bordeaux  
30 rue des Frères Bonie  
33077 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 47 33 90 00  
Télécopie : 05 56 01 36 64  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal de Grande Instance de Bordeaux  
30 rue des Frères Bonie  
33077 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 47 33 90 00  
Télécopie : 05 56 01 36 64  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA  
DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C  
2, rue Jules Ferry  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 99 38 00      Télécopie : 05 56 24 39 03  
Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)

## 9 Clauses complémentaires

Anomalies et insuffisances

Dès la consultation des D.C. (Documents de la Consultation), et dans le délai de 12 jours avant la date limite de réception des offres, le candidat prend soin de signaler par écrit au pouvoir adjudicateur toute anomalie ou insuffisance qui lui apparaîtrait dans l'exécution prévue ou dans les D.C. En aucun cas, le Titulaire ne peut par la suite arguer des imprécisions, des erreurs, des omissions ou des contradictions des D.C. pour justifier une demande de supplément.